

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

Version: 1.1

HTH PH MOINS

898240

**Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.**

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HTH PH MOINS

Numéro d'enregistrement : 01-2119552465-36-xxxx

Nom de la substance : hydrogénosulfate de sodium

No. de la substance

No.-CE : 231-665-7

No.-CAS : 7681-38-1

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit chimique pour le traitement de l'eau

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Innovative Water Care Europe SAS  
Z.I. LA BOITARDIERE BP 219  
37400 Amboise  
France

#### Adresse e-mail de la personne responsable de FDS:

EHSProductSafetyTeam@solenis.com

#### Informations sur le produit

+33 (0)2 47 23 43 00

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Europe: NCEC +44 (0)1235 239 670, Afrique et Moyen-Orient : NCEC +44 (0)1235 239 671 , ou appeler le SAMU en composant le 01 40 05 48 48 (Paris) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1      H318: Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

HTH PH MOINS  
898240

Version: 1.1

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence :  
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

**Prévention:**

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance : hydrogénosulfate de sodium

No.-CE : 231-665-7

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

Version: 1.1

HTH PH MOINS

898240

### Composants

| Nom Chimique               | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro<br>d'enregistrement     | Concentration (%<br>w/w) | Facteur M, SCL, ATE |
|----------------------------|---|--------------------------|---------------------|
| hydrogénosulfate de sodium | 7681-38-1<br>231-665-7<br>01-2119552465-36-<br>xxxx | >= 90 - <= 100           |                     |

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires.  
Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'œil intact.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :  
troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

Version: 1.1

HTH PH MOINS

898240

irritation (nez, gorge, voies respiratoires)

Risques : Provoque de graves lésions des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés   | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.<br>Eau pulvérisée<br>Mousse |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit   |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|  |   |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux                       | : composés de soufre  |

### 5.3 Conseils aux pompiers

|   |   |
|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  |
| Méthodes spécifiques d'extinction                   | : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.   |
| Information supplémentaire                          | : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.  
Respecter toutes les réglementations gouvernementales,

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

Version: 1.1

HTH PH MOINS

898240

provinciales et locales applicables.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- |   |  |
|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : <ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter que le produit arrive dans les égouts.</li> <li>Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.</li> <li>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.</li> </ul> |
|---|--|

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Méthodes de nettoyage | : <ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.</li> </ul> |
|-----------------------|---|

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |   |  |
|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger                      | : <ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter la formation de poussière.</li> <li>Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.</li> <li>Le récipient vide est dangereux.</li> <li>Éviter le contact avec la peau et les yeux.</li> <li>Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.</li> <li>Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.</li> <li>Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.</li> </ul> |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : <ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter la formation de poussière. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.</li> </ul>  |
| Mesures d'hygiène   | : <ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter l'inhalation de la poussière. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.</li> </ul>  |

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- |  |   |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : <ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.</li> <li>Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.</li> </ul> |
| Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage             | : <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.</li> </ul>  |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

HTH PH MOINS

Version: 1.1

898240

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection pour protéger les yeux et la peau de la poussière en suspension.  
Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail immédiat.

##### Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:  
Chaussures de sécurité  
Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : granuleux

Couleur : jaune

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

HTH PH MOINS

Version: 1.1

898240

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,5 gcm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

Version: 1.1

HTH PH MOINS

898240

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.

**10.5 Matières incompatibles**Matières à éviter : Des bases fortes  
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition : Composés du soufre dangereux

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****hydrogénosulfate de sodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Corrosif par ingestion

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Corrosif pour le système respiratoire.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****hydrogénosulfate de sodium:**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

Version: 1.1

HTH PH MOINS

898240

Résultat : Potentiellement irritant pour la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Composants:

##### **hydrogénosulfate de sodium:**

|          |   |                           |
|----------|---|---------------------------|
| Espèce   | : | Lapin                     |
| Méthode  | : | OCDE ligne directrice 405 |
| Résultat | : | Corrosif pour les yeux    |

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

Version: 1.1

HTH PH MOINS

898240

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

Version: 1.1

HTH PH MOINS

898240

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| Produit               | : <ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas jeter les déchets à l'égout.</li> <li>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.</li> <li>Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.</li> </ul>           |
|                       | : <ul style="list-style-type: none"> <li>Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.</li> </ul>  |
| Emballages contaminés | : <ul style="list-style-type: none"> <li>Vider les restes.</li> <li>Eliminer comme produit non utilisé.</li> <li>Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.</li> <li>Ne pas réutiliser des récipients vides.</li> </ul> |

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ADN:** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

**Code IMDG:** Marchandise non dangereuse

**IATA-DGR:** Marchandise non dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ADN:** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

**Code IMDG:** Marchandise non dangereuse

**IATA-DGR:** Marchandise non dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ADN:** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

**Code IMDG:** Marchandise non dangereuse

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

Version: 1.1

HTH PH MOINS

898240

**IATA-DGR:** Marchandise non dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR:** Marchandise non dangereuse**ADN:** Marchandise non dangereuse**RID:** Marchandise non dangereuse**Code IMDG:** Marchandise non dangereuse**IATA-DGR:** Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR:** Non applicable**ADN:** Non applicable**RID:** Non applicable**Code IMDG:** Non applicable**IATA-DGR:** Non applicable

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

Version: 1.1

HTH PH MOINS

898240

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable  
du Conseil concernant les exportations et importations  
de produits chimiques dangereux

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement  
européen et du Conseil concernant la maîtrise  
des dangers liés aux accidents majeurs  
impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : Non applicable  
(R-461-3, France)

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

|       |  |
|-------|--|
| TCSI  | : Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| TSCA  | : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) |
| AIIC  | : Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| DSL   | : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS   |
| ENCS  | : Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| KECI  | : Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| PICCS | : Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| IECSC | : Listé ou en conformité avec l'inventaire   |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Information supplémentaire

Date de révision: 14.05.2024

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

Version: 1.1

HTH PH MOINS

898240

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 14.05.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1600000

Version: 1.1

HTH PH MOINS

898240

FR / FR